

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE NGAOUI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAOUA REGION

MBERE DIVISION

NGAOUI COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N° 2026/014 /DM/CNG/SG

Portant Attribution de la lettre-commande relative au dossier d'appel d'offres national ouvert N° 000009/AONO/CNG/SG/CIPM/2026 du 12/02/2026 relatif aux travaux de construction d'un logement d'astreinte au Centre de Santé Intégré de BAFOUCK.

Financement : BIP/MINSANTE

Exercice : 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUI

28/02/2026

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi N°2009/019 du 15 septembre 2009 portant fiscalités locale
Vu la loi N°2019/024 DU 24 Décembre 2019 Portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le décret N° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la commune rurale de NGAOUI ;
Vu le décret N° 2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation de leurs services ;
Vu l'arrête N°000023/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de monsieur ABDOURAMANOU LABI comme Maire et des Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngaoui, département du Mbéré, Région de l'Adamaoua ;
Vu l'arrête N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions de passation des marchés auprès des communautés urbaines, des communes et communes d'arrondissement ;
Vu la décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des Présidents de commissions Internes de Passation des marchés auprès des Communes et Communes d'arrondissements ;
Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des collectivités territoriales décentralisée pour l'Exercice 2026 ;
Vu la lettre N° _____ /L/CIPM-NG/2026 du _____ du président de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de NGAOUI ;
Vu La disposition budgétaire de 2026,
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : La lettre-commande, objet de l'Avis de consultation ci-dessous, inscrits au Budget d'investissement public de la Commune de Ngaoui/ MINSANTE, Exercice 2026 et soumis à l'examen de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NGAOUI, est attribuée au soumissionnaire ci-après et suivant le tableau ci-dessous :



N° **000016** **COMMUNIQUE**
/C/CNG/SG/CIPM/2026 du **09 AVR 2026**

Portant publication du résultat de la lettre-commande relative à l'Avis d'appel d'offres national ouvert N° 000009/AONO/CNG/SG/CIPM/2026 du 12/02/2026 relatif aux travaux de construction d'un logement d'astreinte au Centre de Santé Intégré de BAFOUCK.

Financement : BIP MINSANTE, Exercice 2026

Le Maire de la Commune de NGAOUI, Autorité Contractante, communique :
L'Entreprise suivante est par décision municipale N°
2026/01 /DM/CNG/SG/CIPM/2026 du **09 AVR 2026**, déclarée attributaire du
marché relatif au dossier de consultation ci-dessous, pour le montant et délai ci-
après conformément au tableau suivant :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	dossier d'appel d'offres national ouvert N° 000009/AONO/CNG/SG/CIPM/2026 du 12/02/2026 relatif aux travaux de construction d'un logement d'astreinte au Centre de Santé Intégré de BAFOUCK.	Travaux de construction d'un logement d'astreinte au Centre de Santé Intégré de BAFOUCK.	ETS EXPRESS B.P: NGAOUNDERE TEL : (+237) 690 90 18 41	20 000 000 FCFA (vingt millions francs CFA)	Quatre (04) mois

Le Directeur de ladite Entreprise est invité à se présenter à la Commune de NGAOUI dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué, en vue de la souscription au projet de ladite Lettre-Commande.

Copie à:

- ARMP/AD
- CIPM/CNG
- MINMAP/MBERE.

Fait à NGAOUI, le **09 AVR 2026**

LE MAIRE,
(Autorité Contractante)



M. Abdoumanou Lali